



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 20 octobre 2016 n°132 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité »

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : annuelle

Demandeurs : Le département des ressources et des conditions de vie des ménages (DRCVM) de l'Insee ; l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) département de l'Institut national des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ) ; le Service statistique ministériel de la sécurité Intérieure (SSMSI) du ministère de l'Intérieur.

Au cours de sa réunion du 4 octobre 2016, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».

Le dispositif d'enquêtes « Cadre de vie et sécurité » (CVS) a été mis en place en 2007 à la demande de l'ONDRP, du ministère de la Justice et du secrétariat général du comité interministériel à la ville, financeurs de l'enquête. L'Insee et l'ONDRP partagent la maîtrise d'ouvrage principale de l'enquête. Le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) est associé à la maîtrise d'ouvrage du dispositif. L'Insee est maître d'œuvre de l'enquête et réalise la collecte.

Le dernier avis d'opportunité du Cnis sur cette enquête portait sur la collecte de 2016 (avis d'opportunité du 15 juin 2015, n°89/H030). Le présent avis d'opportunité est demandé pour l'enquête CVS prévue en 2017. En parallèle, des groupes de travail réfléchissent à la mise en place de nouveaux modules ou d'évolution significative du questionnaire. L'édition 2018 devrait être la première à être impactée par cette démarche. Un nouvel avis d'opportunité sera demandé l'an prochain, au premier semestre 2017.

L'enquête CVS est menée en population générale, et vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête. Elle permet donc de mesurer la prévalence et l'incidence de certaines atteintes aux personnes et aux biens. Outre l'analyse des caractéristiques socio-démographiques des victimes, le dispositif permet aussi d'estimer la part des victimes qui ont porté plainte et d'effectuer des comparaisons en tendance avec les données administratives sur les faits constatés (notamment celles qui sont issues de l'enregistrement des crimes et délits par la police et la gendarmerie, qui sont retracées en particulier à travers « l'état 4001 »). Elle porte également sur l'opinion des personnes concernant leur cadre de vie, la sécurité et le sentiment d'insécurité. Enfin, l'enquête s'intéresse aux effets de la victimation subie (dommages matériels et psychologiques, conséquences dans la vie quotidienne des victimes).

Le questionnaire débute par les questions du TCM (tronc commun des enquêtes auprès des ménages) puis repose sur trois questionnaires principaux :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- le questionnaire « ménage », en face à face, qui aborde la qualité de l'environnement du logement, la description des cambriolages, des dégradations des résidences principale et secondaire, des vols et dégradations des véhicules possédés et les escroqueries bancaires subis par les membres du ménage au cours des deux années précédant l'enquête ;
- le questionnaire individuel en face à face qui s'adresse aux personnes de 14 ans ou plus (une personne par ménage, tirée au sort). Il traite des agressions, vols personnels, menaces et injures, de la perception du risque de victimation et des comportements face à ce risque. Les victimes sont aussi interrogées sur les conséquences des violences subies (blessures, hospitalisation, incapacité temporaire de travail, arrêt de travail, impact psychologique) et sur les suites données (dépôt de plainte, recours à une association d'aide aux victimes...) ;
- le questionnaire individuel auto-administré qui s'adresse uniquement aux personnes de 18 à 75 ans parmi les précédentes, et porte sur les violences sexuelles et les violences physiques au sein du ménage. Il existe en version française et en versions étrangères (anglais, arabe, portugais et turc). Depuis l'enquête de 2014, des questions concernant les violences psychologiques entre conjoints ont été intégrées.

Jusqu'en 2015, l'enquête se composait de deux échantillons : un échantillon principal tiré dans le recensement et couvrant le territoire métropolitain et un sur-échantillon tiré dans le recensement sur les quartiers ZUS. En 2016, ce sur-échantillon a été remplacé, à la demande du CGET, par un sur-échantillon dans les quartiers prioritaires tiré dans les fichiers fiscaux : celui-ci permettra de fournir des données inédites sur ces quartiers. En 2017, le CGET ayant décidé de ne pas financer l'enquête, ce sur-échantillon ne sera pas reconduit.

D'un point de vue méthodologique, la pondération de l'enquête a été entièrement revue en 2016. La direction de la méthodologie de l'INSEE a en effet travaillé à une refonte de la pondération dans l'enquête CVS comme suit : d'une part, une procédure de correction de la non-réponse et de calage en deux étapes plus « performant » que l'approche en une seule étape jusqu'ici réalisée ; d'autre part, trois pondérations distinctes (ménage, individu-kish, individu casque) sont calculées permettant ainsi une correction de la non-réponse spécifique à chaque niveau ainsi que de conserver annuellement les 500 ménages qui ne répondent qu'au questionnaire ménage. Enfin, les marges de calage ont été revues et complétées par des variables corrélées aux variables d'intérêt. Le dernier comité de pilotage a validé ces changements et la méthodologie pour la rétopolation sur les séries qui seront diffusées fin 2016.

Les maîtrises d'ouvrage ont proposé les grands axes d'une évolution du questionnaire au groupe de concertation et d'exploitation, approuvé par la suite par le comité de pilotage de l'enquête. Ce nouveau dispositif serait construit comme les grandes enquêtes européennes - EU-SILC et LFS - avec un cœur d'enquête portant sur le TCM et les principales victimations et des modules tournants sur des thématiques déjà abordées dans le questionnaire (vol de téléphone portable, violence au cours de la vie, conséquence sur le logement) ou de nouvelles thématiques permettant de répondre à de nouveaux besoins. Compte tenu des contraintes de calendrier de production et institutionnel, ces évolutions ne pourront être envisagées qu'à partir de 2018.

La rencontre du CNIS du 5 septembre 2016 consacrée aux statistiques sur l'insécurité a permis de dégager un panorama des bonnes pratiques permettant d'éclairer les évolutions futures du système d'information statistique sur l'insécurité. Les conclusions de cette rencontre permettront d'orienter les réflexions et les programmes de travail des services producteurs pour les années à venir.

Il s'agit d'enquêtes en population générale auprès d'un échantillon de logements de France métropolitaine et éventuellement d'un ou plusieurs DOM (ponctuellement, l'enquête est étendue aux DOM : Réunion en 2011 ; Guadeloupe, Martinique et Guyane en 2015). Le champ de l'enquête de 2017 couvre les ménages habitant un logement ordinaire en métropole.

La taille de l'échantillon principal 2017 a été défini compte tenu de la participation financière constante des maîtrises d'ouvrage, soit 21 700 fiches adresses au lieu de 22 800 habituellement. Le nombre de répondants attendu est de 15 000 ménages environ et de 12 000 individus pour ce qui concerne le module « violences sensibles ».

La passation du questionnaire est réalisée pour sa plus grande partie en face à face, par un enquêteur du réseau INSEE équipé d'un ordinateur (Capi pour *Computer Assisted Personal Interviewing*). Pour les questions portant sur les violences sexuelles et violences au sein du ménage, il est demandé au répondant de saisir lui-même ses réponses sur l'ordinateur au moyen d'un protocole sous casque (Casi pour *Computer Assisted Self Interviewing*) qui permet aux personnes interrogées de répondre de façon autonome et dans la confidentialité par rapport à toute tierce personne, y compris l'enquêteur ou les autres personnes du ménage. Après verrouillage du questionnaire par l'enquêté, les réponses à ces questions ne sont plus accessibles à l'enquêteur, garantie d'une complète confidentialité sur cette partie du questionnaire.

L'enquête se déroule de début février à début mai de chaque année. Chaque enquête dure 50 minutes en moyenne dont 8 minutes pour le questionnaire auto-administré (20 minutes maximum).

L'enquête CVS est suivie par un comité de pilotage rassemblant l'INSEE, l'ONDRP et le SSMSI. Un comité d'exploitation regroupe les différents utilisateurs dont l'ONDRP, le SSMSI, le SDSE, la MIPROF, le CESDIP, la SDFE, l'INED, et la CGET. Ce comité, mis en place début 2015 a été consulté sur les besoins des différents partenaires et sur les évolutions du questionnaire. Les membres de ce comité sont invités à participer aux différents groupes de travail mis en place pour élaborer ou réviser le questionnement.

L'enquête alimentera le rapport annuel de l'ONDRP. Ses résultats seront diffusés dans les supports de l'INSEE (site, Insee Première, fiches thématiques dans des Insee Référence...) et sur le site Internet du SSMSI (chiffres clés, rapport d'enquête, études) et donneront lieu à des travaux d'études de l'INSEE et des partenaires.

Un fichier de production et de recherche (FPR) comportant des données individuelles et anonymisées sera accessible pour les chercheurs *via* le centre Quetelet. Le fichier de production et de recherche sera également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique qui en feront la demande, sous réserve de l'accord de l'INSEE et de la signature d'une convention précisant les modalités de mise à disposition.

En cas de demande d'une équipe de recherche, et après accord du comité du secret, un fichier indirectement nominatif (le fichier de production et de recherche complété des variables demandées par l'équipe de recherche et permettant d'identifier – directement ou indirectement – un individu) sera mis à disposition *via* le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD). Les données collectées sous casque ne font l'objet d'aucune cession de fichiers non-anonymisés, conformément à la demande du Comité du label exprimée lors de la séance du 26 juin 2013.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une année à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.